

PROCÈS-VERBAL DES COMITES SYNDICAUX
du 17 février 2022

18 h, salle polyvalente de Cazilhac (34)

Membres présents : ANGELI Laurette, MACHECOURT Valérie, GIBERGUES Lætitia, BURDIN Jean, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, POVREAU Joël, VALGALIER Régis, BORDARIER Bernard, PALLIER Ghislain, AARAB Lméké, CRUVEILLER Fabien, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian, FOUGAÏROLLE Michel, ZUCCONI Jean-Pierre

Membres absents excusés : DESSERME Sabrina, JUTTEAU Françoise, DURAND Martine, CANARD Bruno LAFOUX Jean, PASQUIER Sébastien, VIGNE Alexandre, REÏLHAN Patrick, WELLER Marc, JAHANT Guy

Membres absents : BOURDIN Patrick, MEERT Jacques, ROUDIL Joël

Membres remplacés : POVREAU Joël remplace DESSERME Sabrina

Procurations : JUTTEAU Françoise donne procuration à FAIDHERBE Lucas ; LAFOUX Jean donne procuration à COMPAN Pierre

En introduction, le Président explique que cette première séance, consacrée exclusivement au Débat d'Orientations Budgétaires comme la réglementation l'exige, sera suivie d'une seconde, plus « classique », afin de débattre d'un sujet d'actualité et ouverte aux questions diverses.

PV de la première séance, consacrée au DOB 2022 :

Le Président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 18h05.

Monsieur Régis VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité. Le Président fait lecture des délégués absents mais excusés, et des procurations.

Le Président explique que 2021 a été une année catastrophique en quantité de déchets à traiter. Les ordures ménagères résiduelles sont en augmentation mais la plus forte augmentation se constate dans les encombrants résiduels de toutes les déchèteries du territoire. Et viennent s'y ajouter les hausses de production dans les autres catégories comme le bois et les gravats, preuve que l'activité économique a globalement redémarré.

Madame ANGELI, première vice-présidente, chargée des finances, fait remarquer que cette augmentation ne concerne pas seulement le SYMTOMA. Elle est départementale. Les structures voisines font le même constat.

Il y a aussi l'effet COVID qui se poursuit avec beaucoup de gens qui, passant plus de temps « à la maison » en profitent pour faire des travaux ou désencombrer les caves.

Pour l'exercice budgétaire 2022, le Président relève quelques certitudes comme l'augmentation du prix des ordures ménagères résiduelles avec le contrat SUEZ ainsi que l'augmentation de la TGAP « enfouissement » qui est désormais de 45 euros HT par tonne, et qui atteindra 65 euros HT par tonne d'ici 3 ans. Il faut donc bien être conscient qu'une tonne de déchets à enfouir économisée représente une économie de plus en plus importante : 178,20 euros TTC par tonne déposée à Bellegarde par exemple cette année.

Les autres augmentations connues concernent le contrat PAPREC et celui des transports CCA mais ces contrats bénéficient tous d'une clause de sauvegarde qui limite la révision des prix à l'inflation (Indice des Prix à la Consommation). E en 2021, l'IPC a été de 2,8 %

Plus concrètement, l'augmentation de la TGAP, par exemple sur les encombrants de déchèteries, est loin d'être anodine. A production égale, elle représente 21 000 euros à l'échelle du syndicat mixte.

Côté recettes, une petite baisse est en cours sur le prix de reprise de la ferraille mais dans l'ensemble, les cours restent hauts.

Pour le soutien aux emballages de CITEO, madame ANGELI note un point important pour le prochain budget. CITEO a comptabilisé un stock de films pastiques comme étant en cours de recyclage pour calculer le montant du dernier acompte 2021. Or, le recyclage de ce stock sera étalé sur plusieurs années, la filière française étant saturée. Cette approximation de CITEO a enclenché un versement disproportionné du soutien financier qui va se transformer en « trop perçu » en fin d'année 2022. Il faudra prendre en compte cette opération pour l'élaboration du budget primitif à venir. Autres éléments à considérer, ce sont les factures de novembre dernier liées à SUEZ pour le traitement des Ordures Ménagères résiduelles et SRC pour les gravats déposés à Teyran. Ces factures n'ont pas pu être exécutées par la Trésorerie sur l'exercice 2021 faute de crédits ouverts suffisants. Elles apparaîtront donc sur le projet de budget primitif 2022. Et, par voie de conséquence, elles seront à l'origine d'un excédent « anormal » sur le compte administratif 2021. En résumé, il faudra anticiper une augmentation des dépenses et une légère diminution des recettes pour tenir compte de toutes ces opérations cumulées.

Le Président rappelle que le projet de BP 2022 sera présenté le mois prochain avec des tonnages de déchets constants par rapport à 2021, à l'exception des Ordures Ménagères résiduelles dont la production sera estimée à 12 000 tonnes en

2022 au lieu des 11 600 tonnes estimées en début d'année dernière. En effet, la production réelle a dépassé l'estimation de plus de 100 tonnes. De plus, la population est en légère hausse depuis un an. Pour le reste, il va falloir anticiper une hausse sur le carburant et les énergies en particulier. Il y a aussi les affaires en cours, PAPREC et le broyeur vendu par Buxor. Des frais d'avocats sont à attendre.

Il y a aussi une dette relativement ancienne puisqu'elle remonte à 2018. Elle concerne le déchet radioactif retrouvé sur la déchèterie de Liouc à l'époque au milieu des déchets dangereux. Pour une poudre contenue dans un simple pot à confiture, les analyses ont été longues et la facture vient seulement d'arriver : 8 954 euros HT. Les études n'ont pas permis de déterminer l'origine de ce déchets radio-actif mais fort heureusement, personne n'a été contaminée à l'époque. Pas plus les gardiens que le personnel des entreprises l'ayant pris en charge.

Autre opération envisagée : le lancement d'un contrôle à mi-parcours de la DSP Paprec de Liouc par un cabinet d'expertises, pour un montant estimé de 10 000 euros.

Coté investissements, le Président Pierre COMPAN et madame ANGELI évoquent certaines propositions :

- l'achat d'un nouveau broyeur à végétaux, pour pallier au manque créé par le problème Buxor,
- l'opération biodéchets qui doit être renforcée, avec l'objectif de faire baisser les quantités d'Ordures Ménagères résiduelles,
- le remplacement habituel de bennes vieillissantes de déchèteries ou de sites de transit.

Monsieur CRUVEILLIER intervient au sujet des actions de communications qu'il souhaite voir renforcées comme beaucoup d'élus. Il demande qu'elle pourrait en être la forme et s'il y a déjà un calendrier et une stratégie mis en place. Madame ANGELI répond que l'accent sera surtout mis sur les biodéchets, avec les composteurs collectifs qui vont être installés. Mais le SYMTOMA devra s'appuyer systématiquement sur des agents et élus locaux référents sur place afin d'optimiser l'efficacité de ces équipements.

Madame MACHECOURT, vice-présidente chargée de la communication ajoute qu'il serait particulièrement productif de disposer d'actions adaptées à chaque territoire. Par exemple, le Pays Viganais cible actuellement les gros producteurs. Et, à ce titre, la cité scolaire du Vigan jette 200 kg de nourriture par jour dans les poubelles ordures ménagères. Un travail précis est donc nécessaire sur ce type de structure qu'on ne retrouve par ailleurs.

Toujours sur la question des biodéchets, le Président relève que la communauté de communes du Piémont Cévenol compte déjà plusieurs composteurs collectifs sur son territoire de sa propre initiative. Et les résultats sur sa production d'OM résiduelles se font déjà sentir. Il faut continuer dans cette voie et ne pas hésiter à adapter l'opération en fonction du contexte local. Tous les villages ne seront peut-être pas équipés car, pour certains, cela ne servirait à rien. Par contre, d'autres pourraient disposer de plusieurs sites selon leur configuration.

Monsieur JEAN demande si le SYMTOMA envisage de recruter des « ambassadeurs de tri ».

Le Président explique que cela à un coût et qu'il n'entend pas faire exploser les frais de fonctionnement en personnel. Les adhérents sont assez sollicités comme cela avec l'augmentation des coûts de traitement des déchets. De plus, le SYMTOMA a déjà utilisé, dans le cadre du plan de prévention, des « ambassadeurs » mais le résultat a plutôt été mitigé. Il s'est même traduit par l'arrêt du financement de la cinquième année de soutien par l'Ademe pour cause de baisse de production insuffisante.

Pour monsieur JEAN, réduire les tonnages passe forcément par la communication. Il sait que cela à un coût mais qu'il juge indispensable.

Le Président répond qu'il est ouvert à un tel recrutement à l'avenir mais seulement lorsque la marge financière du syndicat mixte le permettra. Or, actuellement, ce n'est pas le cas. Madame ANGELI ajoute que sans attendre de recruter, chaque élu présent ce soir est un « ambassadeur » en puissance. Il peut être un relais efficace dès son retour en collectivités et autour de lui, s'il s'en donne les moyens.

Sur un autre sujet, le Président relève qu'une caractérisation du « sac jaune » a eu lieu dernièrement avec de bons résultats, sur les tournées examinées. Il s'agissait des secteurs de Cazilhac où la collecte se fait à 90% en individuel, et de Liouc, où elle est également fortement individualisée. Résultat : les taux de refus ont été respectivement de 11% et 3%, ce qui démontre l'efficacité du « porte-à-porte » sur la qualité du tri.

Sur les questions de communication, monsieur BURDIN explique que, sur sa commune de St Bauzille de Putois, une communication globale et détaillée sera bientôt faite à travers le bulletin municipal. Les coûts seront notamment mis en avant car ils parlent d'eux-mêmes. Pour lui, la population doit prendre conscience de ce que va coûter le traitement des déchets à l'avenir, et donc de l'intérêt d'un tri maximum. Malheureusement, certains reportages diffusés à la télévision sur des filières de recyclage dévoyées ou des entreprises du secteur peu scrupuleuses, découragent les bonnes volontés et mettent à mal les efforts locaux de communication.

Le Président fait aussi part de sa disponibilité pour se déplacer dans les communes à l'occasion de réunions publiques ou autres. Il l'a déjà fait et continuera à le faire autant que de besoin.

Madame MACHECOURT fait remarquer que des opérations nationales et annuelles comme la SRD (Semaine Nationale de Réduction des Déchets) génèrent beaucoup de documents de communication par l'Ademe qu'il pourrait utile de partager avec le plus grand nombre. Elle suggère que, pour la SRD 2022, le SYMTOMA relaie une action globale sur l'ensemble du territoire syndical.

Monsieur CLAVEL demande si la quantité de végétaux a globalement diminué depuis que madame la Préfète du Gard a autorisé leur brûlage à l'air libre dans les zones de protection obligatoires. En effet, sur sa commune, il constate régulièrement des feux autour des mas jusqu'au 31 janvier, date de fin d'autorisation.

S'appuyant sur les services, le Président n'a pas eu de retour de ce type. Il semble donc que si différence il y a, elle n'est pas flagrante.

Monsieur ZUCCONI souhaite qu'on se penche également sur la production des déchets dans les EHPAD. Des évitements de tonnage lui paraissent être possibles au regard de la situation actuelle.

Le Président répond qu'il est conscient du problème mais que l'Ademe ne finance pas ce type d'opérations pas plus que les équipements à placer chez les restaurateurs. Si l'on décide de s'y impliquer à grande échelle, il faudra donc le faire sans soutien financier extérieur. Pour l'heure, cela n'empêche nullement de mener quelques opérations ponctuelles qui peuvent aussi servir d'exemples.

Le Président évoque le cas particulier des gros cartons dont la quantité augmente régulièrement avec l'essor du e-commerce. Il va falloir que tout le monde travaille sur l'objectif d'une collecte spécifique de ce produit car il y a de fortes économies à réaliser en bout de chaîne. Il rappelle notamment que le comité syndical a voté l'année dernière une modification du calcul des participations en y intégrant la quantité de cartons récupérés en déchèteries pour venir en déduction des quantités de déchets résiduels produits par chaque adhérent.

Monsieur CLAVEL qui dispose déjà sur sa commune d'une telle collecte sous gestion communale assure que cela devient nécessaire car la population ne va que très peu en déchèteries pour y déposer un carton. Il faut donc amplifier ces collectes spéciales à l'échelle des communautés de communes.

Monsieur FAIDHERBE intervient sur la future gestion des déchets du BTP par les professionnels eux-mêmes à travers la naissance d'un éco-organisme spécifique qui devrait voir le jour au plus tard le 1^{er} janvier 2023. Par conséquent, il est indispensable de conduire une réflexion sur le sujet de l'accueil de ces professionnels en déchèteries et à l'échelle du syndicat mixte afin d'harmoniser le choix qui sera fait sur les 8 installations du territoire. Faudra-t-il continuer à les accueillir comme actuellement, au risque de diminuer l'impact du futur éco-organisme ? Ou bien à l'inverse, faudra-t-il restreindre fortement l'accès et laisser s'organiser la profession autour d'installations gérées en propre ?

Monsieur JEAN estime que sur sa communauté de communes, Piémont Cévenol, il va aussi falloir la tarification et refaire des badges d'accès pour les professionnels.

Le Président note que le prix de vente de la ferraille augmentant fortement, il faut s'attendre à ce que les quantités récupérées en déchèteries s'orientent à la baisse, soit par une recrudescence des vols, soit parce qu'il va y avoir des filières parallèles pour les détourner du service public.

S'appuyant sur des tableaux de production des principales catégories de déchets, par adhérent et présentés en « kg/hab », le Président demande au service de transmettre ces informations à l'ensemble des membres du comité syndical afin que chacun puisse réfléchir à des actions correctrices à mettre en place.

Plus aucune demande d'intervention n'étant sollicitée ni aucune remarque formulée, le comité syndical, à l'unanimité des votants, prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires a bien eu lieu selon la réglementation en vigueur.

PV de la seconde séance, ordinaire :

Le Président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 19h10.

Monsieur Régis VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Le Président fait lecture des délégués absents mais excusés, et des procurations.

Il soumet ensuite à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal du comité syndical du 13 décembre dernier.

Aucune modification n'étant demandée, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des délégués y ayant assisté.

Rapport d'activités, présenté par le Président :

Il commence par faire un point sur le contentieux déclenché par l'exploitant de la DSP du centre de tri de Liouc, à savoir la société PAPREC. Le SYMTOMA est désormais assigné par l'entreprise devant le Tribunal Administratif au motif de prix contractuels devenus trop bas au regard de l'évolution du contexte « déchets » en France selon ses conclusions. Bien évidemment, le Président a sollicité la protection juridique afin de prendre en charge les factures actuelles et à venir des avocats chargés de défendre le syndicat mixte. A ce propos, le mémoire en défense rédigé par lesdits avocats a été validé, il y a peu. En parallèle à cette attaque, nous allons proposer une provision d'au moins 50 000 euros lors de l'élaboration du projet de BP 2022.

Second sujet : le broyeur à végétaux acheté en 2019, peu de temps après l'élection du nouvel exécutif du SYMTOMA, pour un total de 260 000€ versé en 3 acomptes. Des subventions émanant de l'Ademe et du Conseil Régional ont été perçues pour ce matériel. Malheureusement, depuis sa livraison, ce matériel est totalement immobilisé car il n'a pas reçu l'homologation nécessaire de circuler librement sur les routes départementales par les services préfectoraux. Un

avocat a donc été mobilisé pour sortir de cette impasse. Soit un accord amiable sera trouvé prochainement autour d'une reprise ou d'une revente de l'ensemble, soit l'avocat sera chargé d'ouvrir un contentieux avec le vendeur devant le Tribunal Administratif.

Monsieur JEAN demande quel est le devenir de ce broyeur.

Le Président répond qu'il est immobilisé à St Bauzille de Putois, dans l'attente d'une solution telle qu'évoquée précédemment. Mais la demande de broyage est toujours là. Or, l'équipement utilisé actuellement et que le broyeur immobilisé devait remplacer, commence à donner de sérieux signes de fatigue. S'il n'est pas rapidement renouvelé, c'est le service de broyage qui ne pourra plus être assuré comme il se doit. Mais tout nouvel achat ne sera plus subventionné.

Monsieur PALLIER demande si, dans ce cas, il ne serait pas possible de louer un nouveau matériel quitte à le faire sous la forme d'une location longue durée.

Monsieur FAIDHERBE répond que dans ces conditions, on perd le retour de TVA et l'écriture comptable de son amortissement pour le renouveler.

Monsieur FOUGAIROLLE demande s'il n'est pas possible que le matériel immobilisé soit positionné sur un grand terrain et que ce soit les végétaux qui soient amenés à proximité pour y être broyés.

Le Président répond que, dans ces conditions, le terrain entrerait sous une réglementation ICPE beaucoup plus contraignante au-dessus de 5 tonnes d'apports par jour. Et 5 tonnes, c'est environ le poids d'une seule benne à végétaux de déchèterie. Ce n'est donc pas adapté à notre situation.

Exécutif du SYMTOMA : Le Président propose à la nouvelle représentation de Piémont Cévenol de désigner un ou deux délégués pour qu'ils participent aux réunions bimensuelles du Bureau exécutif du syndicat mixte.

Monsieur JEAN répond que la question sera posée en interne mais qu'aucun délégué ne souhaitera briguer de vice-présidence à sa connaissance.

Monsieur CRUVEILLER ajoute qu'en raison de la forte représentation de sa communauté de communes au SYMTOMA, il serait opportun de désigner deux délégués.

Le Président précise que les réunions d'Exécutif se tiennent les mardis à partir de 14h30, toutes les deux semaines.

Nouvelle filière REP Articles de Sports et Loisirs (ASL) : monsieur FAIDHERBE, vice-président chargé du tri et du traitement, rappelle que REP veut dire « Responsabilité Élargie des Producteurs ». Les « filières sous REP » permettent donc de soulager le transport et le traitement des déchets à la charge des collectivités quand elles sont opérationnelles. Celle des déchets électriques et électroniques fonctionne bien, comme celle des meubles. Les déchets séparés en déchèteries sont mis dans les caisses ou bennes mises à disposition de la collectivité. Puis, c'est un collecteur spécifique qui vient les récupérer. Tous les frais engendrés sont entièrement assurés par ces filières. Celle évoquée ce soir va bientôt voir le jour et concerne tout ce que chacun peut acheter dans des magasins de sports et loisirs de type Décathlon, Intersport, Go-sport, etc. Dès la parution du décret l'annonçant, le SYMTOMA s'est proposé pour être volontaire à sa mise en place sur son territoire.

Madame GIBERGUES demande qu'elle sera la communication pour l'annoncer.

Monsieur FAIDHERBE répond que la filière elle-même va communiquer mais le SYMTOMA la relaiera à travers son site internet. Il faudra également faire une campagne d'affichage en déchèteries, former les gardiens à ce nouveau tri et communiquer par le biais des bulletins municipaux qui est la revue la plus regardée par les habitants.

Pour madame GIBERGUES, au-delà des gardiens, il faudra envisager des pictogrammes simples qui parlent à tout le monde, pour optimiser le tri en déchèteries.

L'objectif étant de réduire le plus rapidement possible le poids des bennes à encombrants, les loueurs de la station de ski de l'Aigoual ont déjà été informés pour ne pas mettre aux rebus les ski/chaussure/luges à la fin de la saison hivernale. Il leur a été demandé de stocker ces matériels en attendant la mise en place effective de la filière sur la déchèterie de St Sauveur-Camprieu. Il faudra faire de même pour les loueurs de canoës le long de l'Hérault. Des conventions avec des associations de réemplois seront également possible d'après les premières informations qui circulent.

Les prochaines « REP » en préparation concerneront les jouets, les articles de bricolage et de jardinage, et surtout les déchets du BTP, attendues pour le 1^{er} janvier 2023.

Le Président passe alors à l'examen du point prévu à l'ordre du jour..

- Projet de délibération : achat par anticipation d'un broyeur à végétaux et de composteurs collectifs

Monsieur VALGALIER, vice-président délégué aux déchèteries, fait lecture du projet de délibération que chacun a reçu. Il précise que l'objectif de l'achat par anticipation de ce broyeur ainsi que des composteurs collectifs a été évoqué précédemment. Concernant le broyeur actuel, il est âgé de 7 ans. Fortement sollicité, il est de moins en moins en capacité de faire face à l'activité croissante. Avant qu'il ne tombe irrémédiablement en panne, il est nécessaire de prévoir rapidement son remplacement d'autant que le matériel visé est actuellement disponible mais ne le sera peut-être plus dans quelques semaines tant la demande est forte. Il faut donc envisager une commande par anticipation au vote du Budget Primitif 2022 afin de gagner un temps précieux.

Il en va de même pour les composteurs collectifs, qui peuvent générer un peu plus d'économies s'ils sont mis en place rapidement. 8 sites sont ainsi pré-ciblés. Les lieux n'ont pas encore été définis avec précision mais cela ne saurait tarder. Par contre, en cas de vote favorable, la fabrication des composteurs pourrait être lancée immédiatement.

L'enveloppe financière maximum pour le broyeur est de 65 000 euros TTC. Celle pour les composteurs collectifs est de 8 000 euros TTC. Là où ces derniers seront installés, Stéphanie BOËL formera les référents car elle est désormais « guide-composteur ».

Madame GIBERGUES demande si les cantines scolaires ou les restaurants ne seraient pas de bons lieux pour placer des composteurs collectifs puisque rien n'est encore décidé précisément.

Le Président rappelle que, malheureusement, pour pouvoir permettre le versement des subventions par l'Ademe et le Conseil Régional, ces composteurs doivent être sur le domaine communal. Sinon, techniquement, les cantines de certaines écoles peuvent être adaptées mais pour d'autres, plus importantes, il faut un matériel différent de type « déshydrateur ». Il faut aussi prendre en compte les périodes de vacances scolaires.

Pour madame GIBERGUES, cela mérite effectivement réflexion car il y a beaucoup de petites cantines sur le territoire qui pourraient inscrire l'opération dans le cadre d'un projet pédagogique. Et dans ces écoles, ce peut être les employés communaux qui assurent la maintenance du compostage durant les vacances scolaires.

Le Président pense qu'il faut y réfléchir au cas par cas mais que cela est tout à fait envisageable ponctuellement. Que chacun fasse des propositions en ce sens du moment que cela va dans l'intérêt du SYMTOMA de diminuer les tonnages, donc dans l'intérêt général.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Plus aucune question, ni intervention n'étant posée ou demandée, le président lève la séance à 19h50.

Le secrétaire,



Régis VALGALIER

